

DISTRIBUTION CASINO FRANCE
S.A.S Au capital de 106 801 329,00 €
SIEGE SOCIAL : 1 COURS ANTOINE GUICHARD CS 50306
42008 ST ETIENNE CEDEX 1
FR87428268023 RCS ST ETIENNE B 428 268 023
TELEPHONE : 04 77 45 31 31
TELECOPIE : 04 77 45 38 38

LIVRAISON :
LUZECH - BERGERIE SUD SPAR
LA BERGERIE SUD
46140 LUZECH

SARL M SAB
SPAR
53 LIEU DIT LA BERGERIE
46140 LUZECH

DR OUEST
Votre contact: Florence ENJALBERT
Tél : 05 81 28 82 62

Par le seul fait de la commande, le client reconnaît avoir pris connaissance de nos conditions générales de vente et les accepte.
En conséquence, celles-ci s'appliquent de plein droit à l'exclusion expresse notamment de toutes conditions générales d'achat figurant sur ses bons de commandes ou sur tout autre document émanant de lui ou usage de la profession

FACTURE - DUPLICATA

Feuillet 1/4

N° FACTURE 1101571149 DATE FACTURE : 04.10.2025 CLIENT : TL835 / S453078001

Code article	Désignation	Quantité	UQ	P.U HT	PU vente conseillé HT	P.U vente conseillé TTC	Taux Marque	TVA	Montant net HT
Livraison du 04.10.2025 - B.L. N° 0251 - MONTBARTIER FRAIS PS REG ENTREPOT CASINO									
0048675	SAUCIS.STRAS.VPF X10 350G CO PS	6.00	PC	1.24	1.79	1.89	30.73%	5.5	7.44
Total famille 517 : SAUCISSERIE							30.73%		7.44
3555777	TLJ SAUCISSON SEC PP 200G PS	10.00	PC	1.77	2.36	2.49	25.00%	5.5	17.70
3294565	JUSTE SECHE J.B. NATURE 275G	6.00	PC	4.03	5.64	5.95	28.55%	5.5	24.18
5744465	MINI SAUCISSONS SECS 75G LP	12.00	PC	1.12	1.63	1.72	31.29%	5.5	13.44
8556945	MINI BAT SCISSON SEC VPF 100G CO	12.00	PC	1.85	2.51	2.65	26.29%	5.5	22.20
Total famille 522 : SAUCISSONS SECS							27.63%		77.52
9144325	MPX 4T TRUITE FUMEE 120G	6.00	PC	3.65	4.82	5.09	24.27%	5.5	21.90
2982815	SAUM FUM NORV ASC 4T 140G CO	5.00	PC	4.81	7.00	7.39	31.29%	5.5	24.05
2980305	FLET HAREN.HUIL.AROMA.125GCO	4.00	PC	0.88	1.18	1.25	25.42%	5.5	3.52
Total famille 537 : TRAITEUR DE LA MER							27.93%		49.47
8945457	JB SUP PARIS 2T VPF 80G CO PS	10.00	PC	1.07	1.56	1.65	31.41%	5.5	10.70
Total famille 594 : CHARCUTERIE CUITE LS							31.41%		10.70
1133157	RILLET PLT.ROTI 220G BC	6.00	PC	2.99	3.75	3.96	20.27%	5.5	17.94
3541967	DUO PATE CAMP.FOIE 2X50G CO PS	6.00	PC	0.72	1.05	1.11	31.43%	5.5	4.32
9127155	MPX RILLETES DU MANS 220G.	6.00	PC	1.39	1.89	1.99	26.46%	5.5	8.34
Total famille 597 : PATES/RILLETES/FOIES GRAS LS							23.77%		30.60
2195235	TENDRE CROC COMTE JBON 200G	6.00	PC	2.38	3.60	3.80	33.89%	5.5	14.28
Total famille 598 : TARTES SALEES LS							33.89%		14.28
3475515	TAGLIAT.360G FRAICHE A UF P.AIR	8.00	PC	1.64	2.23	2.35	26.46%	5.5	13.12
6557127	RAVIOLI JAMBON 300G CASINO PS	4.00	PC	1.67	2.46	2.60	32.11%	5.5	6.68
6557107	RAVIOLI BOEUF 300G CASINO PS	4.00	PC	1.67	2.37	2.50	29.54%	5.5	6.68
Total famille 613 : PATES FRAICHES/QUENELLES LS							28.74%		26.48
8573537	TABOULE ORIENTAL 310G	8.00	PC	1.42	2.27	2.40	37.44%	5.5	11.36
4166967	RIZ PROVENC THON BAS 320G	6.00	PC	2.28	3.48	3.67	34.48%	5.5	13.68
Total famille 614 : SALADES FRAICHES LS							35.86%		25.04
3677675	TARTE EN OR FEUILLETEE 230G	10.00	PC	0.94	1.47	1.55	36.05%	5.5	9.40
4203275	PATE BRISEE PUR BEUR TO 230G CO	10.00	PC	1.05	1.56	1.65	32.69%	5.5	10.50
Total famille 627 : PATES MENAGERES							34.32%		19.90
9119325	BLC DINDE SS NITRITE X4 160G	6.00	PC	1.98	2.64	2.79	25.00%	5.5	11.88
4739987	BLC PLET TRN BRCH 4TR 120G	6.00	PC	1.53	2.27	2.40	32.60%	5.5	9.18
Total famille 649 : CHARCUTERIE DE VOLAILLE							28.51%		21.06
3737087	ENDIVE 500G C1 FR Pays d'origine: FR	10.00	PC	1.36	1.89	1.99	28.04%	5.5	13.60
5715921	TOM RONDE GRAP 10KG C1 FR Pays d'origine: FR	10.00	KG	2.04	3.02	3.19	32.45%	5.5	20.40
0886115	PDT CONSO 2K FRITE 50/70 C2 FR Pays d'origine: FR	10.00	PC	1.36	2.17	2.29	37.33%	5.5	13.60
1821927	SAL LAITUE X6 C1 FR Pays d'origine: FR	6.00	PC	0.84	1.13	1.19	25.66%	5.5	5.04
2089215	TOM COT MARMANDE 3K5 C2 FR Pays d'origine: FR	3.50	KG	1.73	2.55	2.69	32.16%	5.5	6.05
1821917	SAL F CHENE BLONDE X6 C1 FR Pays d'origine: FR	6.00	PC	0.92	1.41	1.49	34.75%	5.5	5.52

CLIENT : TL835 / S453078001 SARL M SAB
N° FACTURE 1101571149 DATE FACTURE : 04.10.2025

Feuillet 2/4

9020905	SAL X3 SUCRINE X12 C1 ES Pays d'origine: ES	12.00	PC	1.05	1.60	1.69	34.38%	5.5	12.60
1821907	SAL BATAVIA BL X6 C1 FR Pays d'origine: FR	6.00	PC	0.89	1.41	1.49	36.88%	5.5	5.34
0641391	CHAMP BLC PC.GEANT 2KG C1 PL/BE/NL Pays d'origine: PL	2.00	KG	3.20	4.35	4.59	26.44%	5.5	6.40
7559341	CAROTTE VRAC 6KG C1 FR PM Pays d'origine: FR	6.00	KG	0.78	1.03	1.09	24.27%	5.5	4.68
1895451	AVOCAT 203/243 HAS PREM PE/CL/KE Pays d'origine: PE	18.00	PC	0.97	1.41	1.49	31.21%	5.5	17.46
8530355	TOM CERISE ALL 250G 0,99E C1 MA/ES Pays d'origine: MA	16.00	PC	0.82	0.94	0.99	12.77%	5.5	13.12
Total famille 500 : LEGUMES							30.41%	123.81	
4919561	BANANE ANTILLES PAYS VC PP 18K5 C1 Pays d'origine: FR	18.50	KG	1.03	1.22	1.29	15.57%	5.5	19.04
9144835	MAND TANGO CAL1 VRAC 10K C1 ZA Pays d'origine: ZA	10.00	KG	2.04	2.74	2.89	25.55%	5.5	20.40
9015455	POIRE WILL VERTE 65/70 7K C1 FR Pays d'origine: FR	7.00	KG	1.92	2.83	2.99	32.16%	5.5	13.44
6390325	POIRE CONFERENCE 65/70 7K C1 FR Pays d'origine: FR	7.00	KG	2.28	3.21	3.39	28.97%	5.5	15.96
9014905	EXO-CITRON LIME 4K3 C1 BR/MX Pays d'origine: BR	4.30	KG	2.56	3.78	3.99	32.28%	5.5	11.00
1785490	MARRON VRAC G0 34+ 5KG FR Pays d'origine: FR	5.00	KG	5.55	7.10	7.49	21.83%	5.5	27.75
9021625	ANANAS XSWEET B9 CR Pays d'origine: CR	9.00	PC	1.46	2.36	2.49	38.14%	5.5	13.14
9012015	ORANGE NAVEL.SEL 3/4 8K C1 ZA Pays d'origine: ZA	8.00	KG	1.90	2.83	2.99	32.86%	5.5	15.20
Total famille 504 : FRUITS							27.64%	135.93	
8642635	PUREE POMME D.TERRE 2X200G Pays d'origine: FR	4.00	PC	2.59	3.74	3.95	30.75%	5.5	10.36
Total famille 506 : FRUITS LEGUMES 4EME/5EME GAMM							30.75%	10.36	
8958735	BIO CITRON EUREKA 500G 5/6 C2 PE/CL Pays d'origine: PE	6.00	PC	2.85	3.78	3.99	24.60%	5.5	17.10
6444817	BIO BETTERAVE CO 500G UE Pays d'origine: FR	14.00	PC	1.04	1.41	1.49	26.24%	5.5	14.56
Total famille 861 : FRUITS ET LEGUMES BIOLOGIQUES							25.37%	31.66	
9012985	SAUCISSE TOULOUSE CASINO 4X100G	1.00	PC	3.89	5.68	5.99	31.51%	5.5	3.89
Total famille 576 : PRODUITS ELABORES LIBRE SERVICE							31.51%	3.89	
6068027	MORBIER AOP LAIT CRU 180G PS	20.00	PC	2.15	2.84	3.00	24.30%	5.5	43.00
Total famille 538 : FROMAGE UVCI							24.30%	43.00	
8155781	OEUF X12 PPA MOYEN CO ODNV	8.00	PC	2.65	3.60	3.80	26.39%	5.5	21.20
7408125	OEUFS LABEL ROUGE X6	16.00	PC	1.69	2.32	2.45	27.16%	5.5	27.04
9035625	OEUFS X12 PPA ELEVEURS ENG	8.00	PC	2.76	4.31	4.55	35.96%	5.5	22.08
8523725	OEUFS OMEGA3 X10 PNE CO BIO	8.00	PC	3.38	4.31	4.55	21.58%	5.5	27.04
Total famille 529 : OEUFS							27.82%	97.36	
5695405	MOUSSE LIEG.CHOCO 4X80G CO	6.00	PC	0.96	1.51	1.59	36.42%	5.5	5.76
1596935	VIENNOIS CAFE 4X100G	6.00	PC	1.40	1.89	1.99	25.93%	5.5	8.40
5009197	BABAS AU RHUM 2X140G CO PS	4.00	PC	1.78	2.83	2.99	37.10%	5.5	7.12
4887190	AM CREM DESS SAV CHOCO 4X125G CO	6.00	PC	0.95	1.22	1.29	22.13%	5.5	5.70
4887170	AM CREM DESS SAV VANIL 4X125G CO	6.00	PC	0.95	1.22	1.29	22.13%	5.5	5.70
8192927	LL SECRET MOUSSE CHOCOL.LAIT 4X5	4.00	PC	1.75	2.73	2.88	35.90%	5.5	7.00
Total famille 531 : DESSERTS ULTRA-FRAIS							30.73%	39.68	
8829295	YOP 825G FRAMBOISE	6.00	PC	2.10	3.50	3.69	40.00%	5.5	12.60
8829305	YOP 825G VANILLE	6.00	PC	2.10	2.94	3.10	28.57%	5.5	12.60
4167567	DANONINO FRUITS PANACHE 6X50G	8.00	PC	1.71	2.55	2.69	32.94%	5.5	13.68
Total famille 533 : YAOURT FROMAGE ULTRA FRAIS							34.15%	38.88	
3490565	RONDOU 26%MG 200G LP	8.00	PC	1.54	2.02	2.13	23.76%	5.5	12.32
8838265	CAMEMBERT 20% MG 250G LP	12.00	PC	1.33	1.99	2.10	33.17%	5.5	15.96
8985085	ST FELICIEN 29% 180G CO CVI	6.00	PC	2.70	4.16	4.39	35.10%	5.5	16.20
4696255	FROMAGE ORTOLAN 29%MG 250G	6.00	PC	2.36	3.31	3.49	28.70%	5.5	14.16
Total famille 535 : FROMAGES A PATE MOLLE							30.90%	58.64	
2617487	TARTINE CAMPAGNE BOULANG.450G	6.00	PC	1.66	2.48	2.62	33.06%	5.5	9.96
1301885	PAIN MIE AM.NATURE 550G CO	10.00	PC	1.05	1.46	1.54	28.08%	5.5	10.50
Total famille 541 : PAINS INDUSTRIELS							30.60%	20.46	
3596377	TORTI SUCRE PERLE X6 210G	8.00	PC	2.07	2.77	2.92	25.27%	5.5	16.56
Total famille 542 : VIENNOISERIE INDUSTRIELLE							25.27%	16.56	
9048765	ANDROS JUS ORANGES PET 1L	6.00	PC	2.50	3.78	3.99	33.86%	5.5	15.00
9048795	ANDROS JUS POMMES PET 1L	6.00	PC	2.22	3.46	3.65	35.84%	5.5	13.32
Total famille 548 : JUS DE FRUITS FRAIS							34.81%	28.32	
7218125	BEURRE DOUX 250G 82%MG LP	40.00	PC	2.14	2.59	2.73	17.37%	5.5	85.60
9121335	L MNPX BEURRE DOUX 125G	20.00	PC	1.22	1.70	1.79	28.24%	5.5	24.40
9121055	MPX BEURRE DOUX 250G	20.00	PC	2.13	2.70	2.85	21.11%	5.5	42.60
0064597	PAYS.BEUR.MOULE DS 80% 125G	20.00	PC	1.57	1.98	2.09	20.71%	5.5	31.40
Total famille 562 : BEURRES							20.42%	184.00	
3091237	ST HUBERT 41 DX 250G	12.00	PC	1.99	2.66	3.19	25.19%	20	23.88
Total famille 565 : MARGARINES							25.19%	23.88	

CLIENT : TL835 / S453078001 SARL M SAB
N° FACTURE 1101571149 DATE FACTURE : 04.10.2025

Feuillet 3/4

8992677	C A POMME POIRE SSA 4X100G	12.00	PC	1.58	2.36	2.49	33.05%	5.5	18.96
Total famille 628 : COMPOTES FRAICHES							33.05%		18.96
9106505	MPX GOURMET FOURME D AMBERT 200G	6.00	PC	1.98	3.97	4.19	50.13%	5.5	11.88
Total famille 799 : FROMAGES BLEUS CHEVRES BREBIS							50.13%		11.88
9538157	AM MOZZARELLA 125G CASINO PS	6.00	PC	0.90	1.29	1.36	30.23%	5.5	5.40
3065547	MOZZARELLA GALBANI 125G 19%MG	12.00	PC	1.13	1.66	1.75	31.93%	5.5	13.56
Total famille 893 : FROMAGES DE SAISON							31.45%		18.96
9017625	PORC COTES 150 G X 2	0.95	KG	6.37	10.00	10.55	36.30%	5.5	6.05
Total famille 630 : BOUCHERIE UVCI							36.30%		6.05
9116255	POMMES GRENAILLES 600G	6.00	PC	4.55	6.26	6.60	27.32%	5.5	27.30
Total famille 230 : TRAITEUR UVCI							27.32%		27.30
2874667	PATE CAMPAGNE 5 BAIES 1TR 180G	4.00	PC	1.99	2.83	2.99	29.68%	5.5	7.96
Total famille 629 : CHARCUTERIE UVCI							29.68%		7.96

Livraison du 04.10.2025 - B.L. N° 0251 - MONTBARTIER FRAIS PS REG ENTREPOT CASINO							
UE	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant vente conseillé HT	Montant vente conseillé TTC	Taux marque	Marque brute
CHARCUTERIE TRAITEUR	5,50 %	282.49	15.53	400.08	422.09	29.39%	117.59
FRUITS ET LEGUMES	5,50 %	301.76	16.60	423.44	446.74	28.74%	121.68
VOLAILLES	5,50 %	3.89	0.21	5.68	5.99	31.51%	1.79
FROMAGE A LA COUPE	5,50 %	43.00	2.37	56.87	60.00	24.39%	13.87
PRODUITS FRAIS LACTES	20,00 %	23.88	4.78	31.90	38.28	25.14%	8.02
PRODUITS FRAIS LACTES	5,50 %	533.70	29.36	742.13	782.92	28.09%	208.43
BOUCHERIE	5,50 %	6.05	0.33	9.50	10.02	36.32%	3.45
GOURMET	5,50 %	35.26	1.94	48.88	51.56	27.86%	13.62
TOTAUX		1230.03	71.12	1718.48	1817.60	28.42%	488.45

VENTILATION EN EUROS							
UE	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant vente conseillé HT	Montant vente conseillé TTC	Taux marque	Marque brute
CHARCUTERIE TRAITEUR	5.50%	282.49	15.53	400.08	422.09	29.39%	117.59
FRUITS ET LEGUMES	5.50%	301.76	16.60	423.44	446.74	28.74%	121.68
VOLAILLES	5.50%	3.89	0.21	5.68	5.99	31.51%	1.79
FROMAGE A LA COUPE	5.50%	43.00	2.37	56.87	60.00	24.39%	13.87
PRODUITS FRAIS LACTES	20.00%	23.88	4.78	31.90	38.28	25.14%	8.02
PRODUITS FRAIS LACTES	5.50%	533.70	29.36	742.13	782.92	28.09%	208.43
BOUCHERIE	5.50%	6.05	0.33	9.50	10.02	36.32%	3.45
GOURMET	5.50%	35.26	1.94	48.88	51.56	27.86%	13.62
COUT INT CHARCUTERIE TRAITEUR	20.00%	2.82	0.56				
COUT INT FRUITS ET LEGUMES	20.00%	3.01	0.60				
COUT INT VOLAILLES	20.00%	0.04	0.01				
COUT INT FROMAGE A LA COUPE	20.00%	0.43	0.09				
COUT INT PRODUITS FRAIS LACTES	20.00%	5.59	1.12				
COUT INT BOUCHERIE	20.00%	0.06	0.01				
COUT INT GOURMET	20.00%	0.35	0.07				
TOTAUX EN EUROS		1242.33	73.58	1718.48	1817.60	28.42%	488.45

RECAPITULATIF GENERAL	
	Net à payer en Euro
TOTAL FACTURE HT	1242.33
TOTAL FACTURE TVA	73.58
TOTAL FACTURE TTC	1315.91

Les produits alimentaires identifiés " BIO " sont issus de l'agriculture biologique et certifiés par Bureau Veritas Certification (FR-BIO-10).
Les produits cosmétiques identifiés " BIO " sont certifiés par Ecocert Greenlife

En cas de règlement anticipé par le client, aucun escompte ne sera pratiqué. En cas de retard de paiement, nous nous réservons le droit :
- d'appliquer de plein droit à toutes les sommes dues dès le premier jour de retard et jusqu'à complet paiement, après une mise en demeure effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse pendant huit jours, une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal,
- d'exiger le paiement de tous frais consécutifs au non règlement à l'échéance,
- d'exiger une indemnité forfaitaire de 40 € par facture payée en retard pour frais de recouvrement.

La clause de réserve de propriété grevant les marchandises livrées est détaillée au verso de cette facture dans les conditions générales " clause de réserve de propriété ".

Client : TL835 / S453078001
Date échéance : 24.10.2025
N° FACTURE : 1101571149
Mt Total TTC EURO : 1315.91

DISTRIBUTION CASINO FRANCE

FACTURE - DUPLICATA

CLIENT : TL835 / S453078001 SARL M SAB

N° FACTURE 1101571149 DATE FACTURE : 04.10.2025

Feuillet 4/4

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

DISPOSITIONS GENERALES Les présentes conditions générales de vente régissent nos livraisons. Toute commande adressée à notre Société ou toute acceptation d'offre émanant de notre Société emporte par conséquent adhésion sans réserve aux présentes conditions générales. Ces dernières s'appliquent donc pleinement, sauf stipulation contraire convenue expressément entre notre Société et le client.

Cette facture tient lieu de bordereau de livraison si elle concerne des marchandises et emballages.

COMMANDES - LIVRAISONS - TRANSPORTS Toute commande passée est ferme et définitive pour le client dès sa réception par notre Société. Aucune commande ne peut dès lors être modifiée ou annulée sans accord préalable et écrit convenu entre notre Société et le client. La livraison est effectuée au lieu indiqué par le client. Les délais de livraison prévus lors des commandes ne sont donnés qu'à titre indicatif et les retards raisonnables ne peuvent donner lieu à un quelconque droit d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts. Le nombre et l'état des marchandises doivent être impérativement vérifiés au moment de la livraison. Le client doit faire constater par écrit contradictoire sur la lettre de voiture au transporteur les éventuelles avaries ou manquants par des réserves claires, précises et complètes. Le client devra confirmer sa réclamation par écrit, complété de toutes pièces justificatives, au transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 3 jours suivant la réception conformément à l'Article L 133-3 du code de commerce. Une copie de cette réclamation devra être adressée à l'entrepôt livreur ou à l'établissement vendeur. Notre Société n'acceptera aucune réclamation ou retour, notamment pour non-conformité à la commande, défauts apparents ou manquants, qui n'auraient pas été signalés selon la procédure décrite ci-dessus. Sauf si la responsabilité exclusive de notre Société est incontestablement établie ou si elle est expressément reconnue par notre société, les frais et risques de retour seront à la charge du client. Par ailleurs, si la responsabilité de notre Société devait être retenue, elle ne pourra en aucun cas aller au-delà du prix d'achat de la marchandise payée par le client. La marchandise sera aux charges, risques et périls du client à compter de la livraison ou de son enlèvement par le client. En conséquence, le client souscrira tous contrats d'assurances utiles garantissant les risques de perte, destruction ou vol des marchandises à compter de ce moment-là.

CONDITIONS DE PAIEMENT Il est rappelé que les relations commerciales entre notre Société et le client sont basées sur une relation d'achat/vente.

1. Délais de paiement : Toutes nos marchandises sont payables à la date indiquée sur la facture, au siège social de notre Société. En cas de règlement anticipé par le client, aucun escompte ne sera pratiqué. En aucun cas les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans accord préalable et écrit convenu entre notre Société et le client. Toute suspension, déduction ou compensation opérée unilatéralement par le client sera traitée comme un défaut de paiement et entraînera toutes les conséquences d'un retard de paiement.

En cas de retard de paiement, de l'une quelconque des échéances, notre Société se réserve le droit, sans qu'aucune indemnité ne soit due au client, de :

- exiger le paiement immédiat de l'ensemble des sommes dues, celles-ci devenant immédiatement exigibles quelle que soit leur échéance initialement prévue ; s'en suivra le paiement comptant, c'est-à-dire soit à la livraison soit préalablement à la livraison, de toute marchandise commandée;
- Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.
- réduire, suspendre ou annuler les livraisons des commandes en cours, sur information préalable du client ;
- appliquer, sans mise en demeure préalable, à toutes les sommes dues, dès le premier jour de retard et jusqu'à complet paiement, une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal;
- exiger le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement, pour chaque facture payée en retard, et le paiement de tous frais complémentaires justifiés, consécutifs au non règlement à l'échéance, sans préjudice de la réparation de tout dommage subi.

2. Modalités de paiement : Le moyen de règlement pour tout paiement accordé à terme consiste normalement en une lettre de change émise par nos systèmes informatiques et pré-domiciliée à partir des références bancaires que le client nous aura fournies ou par prélèvement automatique ou selon les conditions convenues entre notre Société et le client. Le client s'engage à nous communiquer tous les changements à survenir dans sa domiciliation bancaire. A défaut, le client sera débité des frais occasionnés par le retour d'effets impayés pour changement de domiciliation.

COMPENSATION Nous nous réservons la faculté de procéder à un règlement par compensation, de plein droit, et sans formalités, de toutes les sommes que notre Société pourrait devoir, avec les dettes du client à notre égard, que les conditions de la compensation légale soient ou non constituées. Sans préjudice de la règle de la compensation, le client nous donne pouvoir irrévocable de déléguer, à tout moment sans autre formalité que le solde des comptes, la créance dont nous disposons à son égard, à toute filiale ou société ou à toute société apparentée, du Groupe CASINO, qui serait débitrice à son égard.

PRIX Nos prix s'entendent nets et H.T. et sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la livraison, même pour les commandes enregistrées antérieurement à la date d'application du tarif.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE De convention expresse et par dérogation aux dispositions de l'article 1583 du Code Civil, il est convenu avec le client que le transfert de la propriété des marchandises livrées est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix. L'acceptation des livraisons ou des documents afférents à ces livraisons vaut acceptation de la présente clause. Le paiement du prix s'entend de l'encaissement effectif. Ne constitue pas des paiements la remise des traites ou de tout autre titre créant une obligation de payer. Ainsi, à défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, notre Société se réserve expressément la faculté de considérer la vente résolue et de revendiquer lesdites marchandises après mise en demeure par lettre recommandée ou sommation d'huissier demeurée sans effet dans les vingt-quatre heures de leur présentation.

Les marchandises restant la propriété de notre Société jusqu'au paiement intégral du prix, il est interdit au client d'en disposer, notamment de les donner en gage, les échanger, les transférer en propriété à titre de garantie. Toutefois, à titre de simple tolérance et pour les seuls besoins de son activité, notre Société autorise le client à revendre les marchandises. Le client s'engage en conséquence à informer ses clients, revendeurs professionnels, de l'existence de la clause de réserve de propriété pesant sur les marchandises et du droit que se réserve notre Société de revendiquer, entre leurs mains, soit la marchandise litigieuse, soit le prix. Le client s'oblige également, en contrepartie, à réaliser non seulement en fin d'exercice mais d'une manière permanente, par tous moyens à sa convenance, l'identification des marchandises en réserve de propriété. Le client devra faire figurer à l'actif de son bilan les marchandises faisant l'objet de la réserve de propriété. Les marchandises en instance de vente sont présumées impayées à concurrence de la créance de notre Société selon la règle " premier entré, premier sorti "(FIFO). Autrement dit, tout paiement par le client sera affecté aux marchandises les plus anciennes et ce seront les marchandises objet de la dernière livraison qui seront toujours considérées comme assorties de la réserve de propriété.

Malgré l'application de la présente clause de réserve de propriété, le client en deviendra responsable, ainsi qu'il est dit ci-dessus, la livraison entraînant le transfert des risques. Le client s'engage en conséquence à apporter tous ses soins à la garde et à la conservation desdites marchandises.

Le client avertit immédiatement notre Société par tout moyen assurant une communication parfaite de tout fait de nature à compromettre son droit de propriété, notamment de l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de liquidation ou de redressement judiciaires, de saisies ou de toute autre mesure conservatoire. En cas d'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de liquidation ou de redressement judiciaires, le client participera activement à l'établissement d'un inventaire des marchandises se trouvant dans ses stocks et dont notre Société revendique la propriété ou le paiement et à l'assister efficacement dans la procédure de revendication introduite auprès des autorités compétentes. En cas de saisie ou de toute autre mesure conservatoire sur les marchandises livrés par notre Société, le client élèvera toutes protestations à l'égard du tiers et prendra toutes mesures conservatoires et d'exécution.

Tous les frais légaux et judiciaires générés par la récupération des marchandises sous réserve de propriété ou de leur prix seront supportés par le client.

CLAUSE RESOLUTOIRE Faute pour le client défaillant de s'acquitter de ses obligations de paiement ou de toutes autres obligations, les ventes se trouveront de plein droit résolues, quarante-huit heures après mise en demeure restée sans effet, effectuée par notre Société par lettre recommandée avec accusée de réception. En outre, et à titre de clause pénale, notre Société se réserve le droit d'exiger une indemnité égale à 15% des sommes nous restant dues sur les ventes résolues.

RENONCIATION Le fait de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE En cas de litige, seul le tribunal de Commerce de SAINT-ETIENNE sera compétent, même en cas de demande incidente ou en garantie ou de pluralité de défendeurs.

LOI APPLICABLE La loi applicable est la loi française. L'application de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandise est exclue.